

# COMMUNE DE REGUISHEIM

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte financier unique 2023
3. Affectation du résultat 2023
4. Vote des taux d'imposition locaux 2024
5. Vote du budget primitif 2024
6. Subventions pour des séjours dans le cadre scolaire
7. Achat d'une structure de scène de théâtre
8. Achat d'une maisonnette pour l'école maternelle et d'un panier de basket pour l'école primaire
9. Informations et divers

PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS A
PAULUS Frank		
BUGMANN Steve		
NDIONE Julia		
HASSENFRATZ Eric		
BREY Nadège		
BOSSERT Jean-Luc		
	SCHWOB Philippe	PAULUS Frank
MEYER Sabine		
	AMADIO Jessica	CONFORTO Christine
ROTH Audrey		
SCHILLER Philippe		
CONFORTO Christine		
ZIMMERLE Christelle		
	BISCHLER Philippe	ZIMMERLE Christelle
SCHMITT Yannick		
HEITZMANN Aurélie		
WUNDERLY Christophe		
METZGER Fabienne		
BOEGLIN Thierry		

## **POINT 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire propose Mme Julia NDIONE en qualité de secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Julia NDIONE en tant que secrétaire de séance.

## **POINT 2 : Approbation du compte financier unique 2023**

### **Exposé de M. Éric HASSENFRAZ, adjoint au Maire délégué aux affaires financières et juridiques**

Avant d'aborder l'approbation du compte financier unique, M. Éric HASSENFRAZ remercie M. Patrice KIEFFER, secrétaire de mairie, pour son travail collaboratif, M. Simon CAHEZ, conseiller aux décideurs locaux, pour sa présence ce soir et pour les conseils et renseignements apportés tout au long de l'exercice budgétaire et les membres de la commission des finances présents lors de la dernière réunion.

Il rappelle que l'ensemble des points financiers a été vu en commission des finances en date du 20 mars dernier.

M. Yannick SCHMITT indique qu'il n'a pas reçu les documents utiles à l'étude des points budgétaires.

M. Éric HASSENFRAZ précise que tous les membres de la commission des finances, dont fait partie M. Yannick SCHMITT, en ont été destinataires.

M. Yannick SCHMITT indique que tous les membres du Conseil Municipal devraient en être destinataires.

M. le Maire et M. Éric HASSENFRAZ demandent au secrétaire de mairie de prendre en considération cette demande afin de l'appliquer pour les années à venir.

L'ensemble des points financiers a été évoqué en commission des finances du 20 mars 2024.

Les résultats du compte financier font apparaître les soldes suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>2023</b>
Dépenses	2 830 386.68 €
Recettes	3 321 525.75 €
Résultat de l'exercice	491 139.07 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat de clôture de fonctionnement	<b>491 139.07 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 092 121.32 €
Recettes	1 891 705.13 €
Résultat de l'exercice	<b>799 583.81 €</b>
Déficit d'investissement reporté	-344 200.72 €
Solde investissement	455 383.09 €
Restes à réaliser	-282 138.38 €
Résultat de clôture d'investissement	173 244.71€

Le CFU du Percepteur correspond en tous points à celui de la commune.

Après présentation du compte financier unique 2023, M. le Maire quitte la salle.  
M. Éric HASSENFRAZT prend la présidence et soumet le compte financier unique.

Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2023 par 16 voix pour, 2 abstentions (MM. SCHMITT et WUNDERLY).

### **POINT 3 : Affectation du résultat 2023**

#### **Exposé de M. Éric HASSENFRAZT, adjoint au Maire délégué aux affaires financières et juridiques**

Le conseil municipal par 17 voix pour, 2 abstentions (MM. SCHMITT et WUNDERLY).

Après avoir entendu les résultats du compte financier unique 2023 soit,

Un excédent de fonctionnement cumulé de :	491 139.07 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	455 383.09 €

Décide de la reprise des résultats suivants :

Les résultats à reprendre au budget primitif 2024 sont :

- Résultat de fonctionnement reporté : 491 139.07 € (art.002)
- Résultat d'investissement reporté : 455 383.09 € (art.001)

### **POINT 4 : Vote des taux d'imposition locaux 2024**

#### **Exposé de M. le Maire**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commission des finances réunie le 20 mars s'est interrogée quant à l'opportunité de réévaluer les taux des 3 taxes de 2 points. Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) a transmis une simulation montrant un gain de l'ordre de 55 000 € en cas de réévaluation de 2 points.

Le conseiller aux décideurs locaux a également présenté des simulations avec des réévaluations de 1 et 1,25 point, suite à la demande de M. le Maire.

M. Thierry BOEGLIN souligne que les bases vont à nouveau augmenter de manière significative.

M. le Maire s'était engagé auprès de la commission des finances à solliciter les communes voisines afin de connaître leurs taux actuels et leurs éventuels projets de révision.

En conséquence, M. le Maire propose d'adopter les taux suivants :

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour 5 contre (MM. SCHMITT, WUNDERLY, Mmes HEITZMANN, CONFORTO-procuration AMADIO), 2 abstentions (Mme ZIMMERLE-procuration BISCHLER) :

**DÉCIDE** d'augmenter les taux communaux de 1,25 point pour l'année 2024 pour les taxes suivantes soit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,47%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,77%
- taxe d'habitation : 9,47%

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **POINT 5 : Vote du budget primitif 2024**

### **Exposé de M. Éric HASSENFRAZT, adjoint au Maire délégué aux affaires financières et juridiques**

Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à 2 487 082,09 € et en section d'investissement à 1 451 964,47€.

Le conseil municipal par 16 voix pour, 3 abstentions (MM. SCHMITT, WUNDERLY, Mme HEITZMANN) adopte le budget primitif 2024.

### **SUBVENTIONS (Cf liste annexée au budget primitif 2024)**

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € pour les associations du village qui ont fourni le bilan financier et membres de l'OMSAL, 240 € pour les associations non membres de l'OMSAL.

L'allocation vétéran à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 320 €.

Un montant de 300 € pour les jeunes licenciés de la G.V. et du Football.

Un montant de 100 € pour la Prévention Routière.

Une participation de 2,00 € par jour et par enfant pour l'association Rex Anim pour le CLSH d'été.

Un montant de 7 € par élève pour l'UNSS (Collège Victor Schoelcher à Ensisheim) est accordé sur proposition de Mme Christine CONFORTO (contre 3,05 € auparavant, considérant que la commune de Meyenheim alloue également 7 €). Cette proposition (7€) est retenue par l'ensemble des membres présents et représentés.

Un montant de 1 105 € pour les frais de fonctionnement du Football club.

L'opération géraniums est reconduite à raison d'une prise en charge de 0,40 € par plant par la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer les subventions mentionnées ci-dessus.

### **Nouvelles demandes de subventions**

M. le Maire fait part des nouvelles demandes :

- Association SOS Amitié : il est proposé 240 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Mme Manon HEITZMANN, sportive Badminton : M. le Maire rappelle les nouvelles prouesses réalisées dernièrement en Suède par cette enfant du village.

Mme Aurélia HEITZMANN, mère de la sportive, indique que tous les frais ne sont pas pris en charge par la fédération ou le département.

M. le Maire propose qu'il lui soit accordé une subvention exceptionnelle de 500 €. Il serait fier de voir les couleurs du village briller par l'intermédiaire de Manon, même au bout du monde.

Sur proposition de M. Yannick SCHMITT, Mme Aurélia HEITZMANN quitte la salle.

La proposition de subvention exceptionnelle est acceptée par 12 voix pour, 6 abstentions (M. BUGMANN, Mme ZIMMERLE (procuration M. BISCHLER), Mme CONFORTO (procuration Mme AMADIO), Mme MEYER).

### **Fixation de la prise en charge du repas des pompiers envoyés en formation**

Il est proposé de leur allouer un montant de 20 € par personne.

Ce montant sera versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur présentation d'une liste nominative.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Dotations aux écoles**

M. le Maire rappelle que la dotation par élève est de 45 € (5 € x 9 mois).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés

## **POINT 6 : Subventions pour des séjours dans le cadre scolaire**

### **Exposé de Mme Julia NDIONE, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et sociales**

Il est proposé au conseil municipal d'allouer des subventions aux enfants de la Commune de Réguisheim participant à des séjours dans le cadre de leur temps scolaire, soit :

Classes vertes, classes de neige : 30 euros par séjour/enfant de maternelle

40 euros par séjour/enfant de primaire

Séjours linguistiques, pédagogiques : 50 euros par séjour/enfant

Pour les familles habitant la Commune, quel que soit l'établissement scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer les subventions mentionnées ci-dessus.

Les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget communal en cours.

## **POINT 7 : Achat d'une structure de scène de théâtre**

### **Exposé de M. le Maire**

M. Yannick SCHMITT a transmis par mail, un devis pour l'achat d'une scène, à destination principale de la troupe théâtrale mais qui pourra être utilisée par la commune. Le montant du devis s'élève à 5 662,48 € HT.

Considérant que cet achat servira notamment à la commune, les membres de la commission des finances y ont été unanimement favorables.

M. Yannick SCHMITT précise qu'il s'agit de compléments pour avoir une scène complète.

M. Steve BUGMANN estime qu'il serait possible de louer ces éléments à la commune de Meyenheim et qu'il y a un manque de place à l'Espace des 3 cœurs.

L'utilisation des locaux, le rangement du matériel existant et celui envisagé à l'achat devront être étudié avec le Président de l'OMSAL, le régisseur de la salle et notamment la Présidente de la Gymnastique Volontaire.

Le conseil municipal décide par 10 voix (HASSENFRTZ, ROTH, ZIMMERLE, BOSSERT, NDIONE, BUGMANN, MEYER, CONFORTO, AMADIO, BISCHLER) d'ajourner ce point à une séance ultérieure.

## **POINT 8 : Achat d'une maisonnette pour l'école maternelle et d'un panier de basket pour l'école primaire**

### **Exposé de M. Steve BUGMANN, adjoint au Maire délégué à la gestion du service technique, à la voirie, à l'entretien des bâtiments publics et à la gestion des locaux à caractère culturel et sportifs**

Des devis ont été demandés pour ces acquisitions.

La société SATD a été retenue pour un montant de 6169,20 € TTC (5 141,00€ HT).

La prise en charge de cette somme à hauteur de 5 300€ par l'association « D'RAHMASSER BURA ».

M. Yannick SCHMITT demande s'il y a assez de place pour accueillir ces équipements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider cet achat et d'accepter la recette de 5 300 € de l'association « D'RAHMASSER BURA ».

## **POINT 9 : Informations et divers**

a) M. le Maire fait part à l'assemblée :

- d'un courrier reçu en mairie de la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire attribuant le label « qualité club sport santé » à la gymnastique volontaire mixte de Réguisheim. Un grand bravo à eux.
- que M. Éric HASSENFRAZ a assisté à la mise en place du mât de téléphonie mobile installée le 28 mars dans le cadre du dispositif "new deal". D'ici 2 mois, la commune devrait enfin pouvoir bénéficier d'une couverture réseau de qualité, pour les quatre opérateurs.
- que la journée citoyenne aura lieu le 25 mai et qu'il espère une mobilisation de toutes et tous et précise que notre CDL est également le bienvenu à ce moment aussi utile que convivial.
- Il remercie les personnes présentes lors de la matinée Elsass Putz.

b) Mme Audrey ROTH s'interroge sur le rôle exact de l'OMSAL par rapport à l'Espace des 3 Cœurs. À savoir s'il ne serait pas plus simple que la gestion de la salle soit entièrement faite par la mairie vu qu'un régisseur gère déjà les réservations et l'entretien de la salle, le paiement du crédit, du régisseur, réparation etc, et de laisser l'OMSAL gérer les associations.

c) M. Christophe WUNDERLY signale que les pompiers cherchent un local afin d'y entreposer leur véhicule de collection. M. Steve BUGMANN rajoute qu'il va relancer Domial pour la location d'un garage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h10.

Réguisheim, le 10 avril 2024  
Le Maire,  
Frank PAULUS

